

enlevant la taxe de vente, on faisait déjà un pas de l'avant, mais, en réalité, cela ne touchait à peu près pas le client. Donc, cette première étape n'avait pas produit de résultat appréciable et la réduction du tarif douanier de 20 à 15 p. 100, de même que la limitation du droit antidumping aux médicaments importés, devait, bien sûr, produire un effet. Mais, je crois que l'on s'attendait à un résultat beaucoup plus concret.

Cependant, comme le disait le ministre, la deuxième étape du programme du gouvernement figure dans la mesure que l'on propose actuellement. Je suis d'accord avec mon préopinant pour dire qu'il y a là un danger assez grave de nuire à l'industrie pharmaceutique du pays. C'est pour cela qu'il faudra, un jour, revenir d'une façon sérieuse à la solution que préconise le Ralliement créditiste, celle d'établir la véritable société juste en donnant aux gens le pouvoir d'achat nécessaire pour se procurer les biens dont ils ont besoin. Or, tout le monde s'accorde pour dire que les biens comme ceux dont il s'agit dans le présent bill sont des biens essentiels. C'est pour cela que nous profitons de l'occasion du débat sur ce bill pour bien souligner l'importance d'apporter des réformes qui permettront aux citoyens de jouir du pouvoir d'achat nécessaire pour se procurer ce dont ils ont besoin.

Donc, il ne s'agit pas d'essayer de diminuer la production avec des lois, ce qui empêcherait justement de produire à un prix convenable. Mais si l'on entend aller aux causes véritables des problèmes, il faudra assurer plus de pouvoir d'achat au consommateur, ce qui entraînera le progrès dans les industries de production.

La troisième étape du programme d'ensemble visait à la formation d'un service de renseignements destiné aux médecins. Mais il y a justement des cas flagrants de combine entre le médecin et le fabricant. Au fait, on voit très souvent une pilule, par exemple, qui coûte 5c. et qui contient telle quantité de tel ingrédient bien précis, alors que la même pilule contenant exactement les mêmes ingrédients en quantité identique se vend 17c. Si le médecin, dans son ordonnance, indique celle qui coûte 17c., c'est celle-là que le client va acheter. Comment se fait-il qu'une telle chose puisse se produire? Au sein même du régime que nous avons présentement, il y aurait lieu d'élucider ces choses-là. Un médicament ne devrait jamais être payé au-delà de ce qu'il vaut. On devrait s'employer à découvrir le véritable prix de revient des produits et je pense que l'on découvrirait souvent que le prix exorbitant des médicaments peut être attribuable au coût de la main-d'œuvre, mais souvent aussi à une mauvaise organisation. En outre, il s'agit tout simplement de fraude, et c'est

[M. Matte.]

encore le petit, celui qui paie continuellement et qui n'a pas le pouvoir d'achat voulu qui est la victime.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Comme il est dix heures, une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée et appuyée.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Avant que Votre Honneur annonce le débat sur la motion d'ajournement, comme le député d'Oxford (M. Nesbitt) et un ou deux députés de notre groupe veulent participer au débat, j'aimerais signaler que notre parti se montrerait sympathique à toute proposition visant à prolonger raisonnablement la séance, dans l'espoir de terminer le débat. Vu l'importance de la mesure et comme il est souhaitable de terminer l'étape de la deuxième lecture et de déférer la mesure au comité, je me demande si la Chambre serait disposée à prolonger la séance. Je ne présente pas une motion formelle, mais je me contente d'exposer l'opinion de notre parti sur la question.

**L'hon. M. Macdonald:** Nous y consentons, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, d'après moi, trop de députés veulent prendre part à ce débat pour qu'on puisse le terminer ce soir.

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Baldwin:** Puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quels sont les travaux pour demain, puisque, de toute évidence, le débat sur ce projet de loi ne pourra se terminer ce soir?

• (10.00 p.m.)

**L'hon. M. Macdonald:** J'espère que l'étude pourra en être terminée demain et nous le mettrons en délibération en premier lieu. Nous aborderons ensuite l'article n° 9 qui est le bill modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Puis, nous passerons à l'article n° 12, du *Feuilleton*, le bill modifiant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants; à l'article n° 33, le bill modifiant la loi sur l'aéronautique et à l'article n° 41, le bill modifiant la loi sur la protection des eaux navigables.

#### DÉBAT À L'AJOURNEMENT

Une motion portant ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, étant censée avoir été présentée.